

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquantième séance – Lundi 17 mars 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne*, *Diana Duarte Rizzolio*, *Laetitia Guinand*, *Nelly Hartlieb*, *Florence Kraft-Babel*, *MM. Christian Lopez Quirland*, *Robert Pataroni*, *Georges Queloz*, *M^{me} Patricia Richard*, *M. Jean Sanchez*, *M^{mes} Martine Sumi* et *Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 février 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 mars, mercredi 12 mars et lundi 17 mars 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai une communication concernant un sujet récurrent dans cette enceinte, soit l'implantation de la nouvelle caserne II du Service d'incendie et de secours (SIS). J'ai le plaisir de vous annoncer, comme je l'ai fait tout à l'heure auprès de la commission du personnel du SIS, que j'ai proposé, mercredi passé, au Conseil administratif qui l'a accepté, d'entamer un rapprochement d'abord géographique, ensuite sans doute à d'autres niveaux, avec le Service de sécurité de l'aéroport.

Considérant en effet que la caserne II actuelle des Asters est dépassée et fait partie d'un dispositif obsolète, qu'elle est par ailleurs exploitée de 7 h à 21 h et que nous devons migrer vers un système de poste permanent, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sur la rive droite également, que cela implique nécessairement un déplacement de la caserne hors du territoire de la Ville de Genève, dans un périmètre situé entre Meyrin, Vernier et le Grand-Saconnex, je me suis assez rapidement rendu compte que le site idéal existait déjà, qui nous permettrait sans doute de réduire considérablement le montant des investissements à consacrer à cet effort. Ce site idéal, c'est la caserne actuelle du Service de sécurité de l'aéroport, qui a un accès magnifique à l'autoroute et à toutes les communes de la rive droite, et qui devrait permettre de limiter les investissements nécessaires au déplacement et à l'adaptation de l'actuelle caserne II.

J'ai donc approché l'Aéroport international de Genève et son conseil d'administration, lequel m'a confirmé son intérêt. Je vous annonce ce soir ce rapprochement, d'abord géographique, comme je le disais, puis, dans un deuxième temps, plus étendu. Ce sera là l'objet d'une étude, où toutes les portes s'ouvrent – aucune n'est fermée et aucune décision n'est prise à cet égard – sur les synergies potentielles en termes de personnel, d'équipements, d'investissements, de moyens. L'objectif étant que les deux seuls corps de pompiers professionnels sur le canton de Genève puissent, à terme, fonctionner mieux, comme ils le font déjà dans le domaine du transport sanitaire, où les ambulances sont achetées en commun, où les centrales d'alarme travaillent ensemble.

Le Conseil administratif a validé le principe d'une étude, menée en concertation avec la commune du Grand-Saconnex, sur laquelle se trouve cette caserne, et l'Association des communes genevoises, pour faire en sorte que cette évolution nécessaire, pour ne pas dire indispensable, du dispositif d'intervention du SIS puisse être rapidement concrétisée. Mais j'aurai l'occasion de développer ce point devant la commission des sports et de la sécurité, qui m'a invité en date du 3 avril prochain pour parler du plan financier d'investissement, dans lequel figure, en tant que projet de substitution, cette nouvelle caserne.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je dois excuser l'absence de M^{me} Salerno pour cette première séance – elle nous rejoindra à 20 h 30 – ainsi que celle de M. Maudet tout à l'heure, qui devra nous quitter à 18 h 45 afin de participer à une réunion fixée antérieurement avec ses homologues des communes genevoises.

3. Motion du 28 novembre 2007 de M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Martine Sumi, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M^{mes} Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Jacques Baud: «Pour le classement de l'ancienne brasserie Bavaria, actuellement Relais de l'Entrecôte» (M-749)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les établissements publics ayant une valeur patrimoniale et historique sont peu nombreux dans notre ville, peu reconnus et pas protégés en tant que tels;
- qu'ils ont une fâcheuse tendance à disparaître et que ce mouvement, malheureusement, s'accélère sous la pression de la spéculation immobilière et de l'augmentation des prix des loyers au centre-ville;
- que l'ancienne brasserie Bavaria, fondée en 1912, fut considérée comme la «buvette» ou le «stamm» de la Société des Nations, dont les séances plénières se tenaient dans l'ancienne salle de la Réformation actuellement démolie;
- que le Relais de l'Entrecôte qui lui a succédé, en conservant entièrement le décor et l'ameublement créés en 1942 pour l'architecte Jean Falcicola par l'ensemblier genevois Louis Amiguet, est actuellement menacé pour se voir remplacé par un magasin de luxe;
- que sa disparition ferait perdre à Genève le dernier restaurant d'intérêt patrimonial et historique de la rue du Rhône, où ils étaient nombreux au début du XX^e siècle;

¹ Annoncée, 2883.

- que seuls deux autres établissements conservant ce type de décor existent encore en ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager une procédure de demande de classement, comme les communes sont en droit de le faire lorsqu'elles le jugent opportun.

M. Jacques Baud (UDC). Je regrette qu'il n'y ait pas plus de monde dans cette enceinte. C'est un peu navrant, mais enfin... Mesdames et Messieurs, il fut un temps où Genève était conçue pour l'être humain, pour une société humaine, pour une certaine convivialité. Or on est en train de transformer notre ville, notre canton en un immense parking où les êtres humains sont condamnés à vivre en solitaires, dans leur bulle personnalisée, isolés les uns des autres, avec pour seuls compagnons leur télévision idiote, leur portable, leur ordinateur, leur voiture qui en vient à faire partie d'eux-mêmes!

Ce préambule pour vous faire prendre conscience de la future société où l'on nous propulse. Car il faut bien le voir en face: tout ce qui se transforme au centre-ville n'a pour moteur que l'appât du gain. Et qu'en est-il de la population, du peuple de Genève? Il n'y aura bientôt plus rien pour lui au centre-ville. C'est un désastre culturel, car la culture, c'est avant tout le peuple, pas le fric! Et à Genève, de tout temps, nos banquiers, nos financiers, ont été soucieux de préserver notre culture.

Quand j'étais jeune, j'allais avec mon père boire un verre sur les terrasses des brasseries de la rive gauche, face au lac. Il n'y en a plus. Certains me diront que le monde évolue. Je leur réponds par avance que, si l'appât du fric est le seul but qu'ils ont dans la vie, je n'appelle pas cela une évolution, mais une régression! Devant ce désastre culturel annoncé, la Commission de la nature, des monuments et des sites a fait une liste des vieux bistrots et brasseries que l'on pourrait encore sauver. La Bavaria en fait partie. Eh oui, ces lieux où les citoyens et les citoyennes se retrouvaient autour d'un verre sont en train de disparaître. Alors, nous devons réagir, dire oui à cette motion et demander le classement de cette ancienne brasserie. Mais n'oubliez pas qu'il faudra continuer d'agir, car ce n'est pas le seul lieu appelé à disparaître au nom du pognon et au détriment de ce qui fait la beauté de Genève!

Partant, j'aimerais rappeler qu'il serait bon de remettre en vigueur la clause du besoin, que nous avons annulée dans les années 1980 et qui permettait à pas mal de bistrots de se maintenir. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Après les propos de mon préopinant de l'Union démocratique du centre, Jacques Baud, il n'y a plus grand-chose à ajouter. Nous

sommes, pour une fois, sur la même longueur d'onde. Il est vrai que notre centre-ville change rapidement, qu'il se vide, qu'il perd de sa nature profonde et qu'après les disparitions récentes de la Crémière et du Radar, ce n'est pas moins que le Relais de l'Entrecôte qui risque de s'effacer pour laisser la place à des commerces de luxe. Nous le regrettons amèrement.

La Brasserie Bavaria, à l'époque, appartenait au patrimoine de notre ville. C'était l'une de ces anciennes brasseries qui ont disparu les unes après les autres, que ce soit sur la rive gauche ou la rive droite, ou qui, lorsqu'elles n'ont pas disparu, ont été transformées de telle façon qu'à l'image de celle du Molard on n'a plus vraiment envie de s'y arrêter, surtout quand on a connu sous son ancienne forme cette magnifique brasserie qui animait la place du même nom.

Mesdames et Messieurs, j'ajouterai que la brasserie Bavaria a une dimension historique particulière, puisqu'elle n'était rien moins que le «stamm» de l'ancienne Société des nations, qui siégeait juste à côté. Rien que pour cela, elle mériterait que l'on s'y attarde. Et puis, elle présente aussi un intérêt architectural: c'est un ensemble qui est resté intact, exemplaire de l'architecture et de l'ameublement des années 1940, qui mérite notre intérêt.

Enfin, pour terminer, je soulignerai, Monsieur le président, que les communes sont à même de demander le classement d'un bâtiment, et c'est ce que nous faisons ce soir par cette motion.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mon préopinant vient de développer l'aspect patrimonial de cette motion. Aussi, j'interviendrai sur un plan plus général. Mesdames et Messieurs, la ville a de multiples fonctions: résidentielle en premier lieu, mais aussi administrative et économique. La première de ces fonctions correspond uniquement à l'habitation. La deuxième regroupe toutes les activités dépendant directement de l'Etat: les bureaux de police ou les bibliothèques, par exemple, en font partie. La dernière fonction comprend beaucoup d'activités différentes à but lucratif. On peut les ranger en quatre groupes: le commerce de détail, l'industrie et l'artisanat, les établissements publics, et les services.

Le développement d'une ville, qu'il soit organisé ou non, se présente de deux manières possibles: la mixité des fonctions ou le zonage – *zoning* en anglais. Plus clairement, ou une homogénéité des fonctions par zones, ou un brassage des types d'occupation des immeubles: habitations, commerces, services publics, etc. Ces deux types d'organisation sont le résultat, soit d'un développement naturel, soit d'un choix législatif et réglementaire.

Le zonage est aujourd'hui reconnu comme un facteur de ségrégation fonctionnelle et/ou sociale. Même dans les pays anglo-saxons qui l'ont beaucoup pra-

tiqué, ce type d'organisation territoriale est devenu l'objet de nombreuses critiques par la cassure artificielle imposée à la continuité du tissu urbain, qui induit une ségrégation spatiale entre les diverses fonctions urbaines.

Le centre-ville est, surtout en Europe, l'espace urbain par excellence. Il est le lieu de référence de l'ensemble de l'agglomération, le lieu privilégié de l'ambiance urbaine, car il englobe, dans le meilleur des cas, les équipements et services avec lesquels la population est en contact direct et fréquent. Par exemple, les magasins, les ateliers artisanaux, les restaurants, les bars, les cafés, les différents centres de loisirs, de culture ou d'éducation, comme les cinémas et les théâtres, et certains organes de l'Etat, comme la magistrature ou l'administration. Nous rappelons que la mixité génère une vie sociale animée... (*Brouhaha.*) J'espère que cela ne gêne personne que j'intervienne d'une manière un peu plus sérieuse qu'à l'habitude et que je ne vous dérange pas dans vos bavardages, qui eux me dérangent!

Je rappelais donc que la mixité génère une vie sociale animée qui est une garantie de sécurité pour tous. De plus, cette mixité permet l'utilisation rationnelle des moyens de communication et des infrastructures, tels les services administratifs offerts par la Ville. Le centre-ville est donc, en soi, un lieu propice à la mixité des fonctions et aujourd'hui, en défendant l'existence du Relais de l'Entrecôte, nous ne faisons que rappeler notre attachement à cette forme d'aménagement urbain, afin que le centre de la ville de Genève ne soit pas, à l'image de la rue du Rhône, un supermarché de luxe à ciel ouvert, le jour, et un désert ennuyeux que tout le monde évite, la nuit!

Comme vous l'aurez compris, notre groupe A gauche toute! se positionne résolument en faveur de la mixité des fonctions. Aussi, laisser disparaître l'établissement dont nous parlons ce soir, ce serait accepter sans broncher que la spéculation immobilière façonne la planification de notre espace urbain, et ce contre les intérêts publics de la population et de la région. Renvoyer cette motion au Conseil administratif, afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires à la sauvegarde de cet établissement emblématique, est un signe que notre assemblée envoie aux spéculateurs en tous genres: qu'ils sachent que nous ne sommes pas prêts à sacrifier la convivialité de notre vie, de notre ville, sur l'autel de la spéculation!

M. Alexandre Wisard (Ve). Je faisais ici la liste des bistrots que nous avons perdus à Genève ces dernières années. A 50 ans, je ne suis pas bien vieux, mais je dois dire que nous en avons perdu beaucoup. Je pense à des lieux formidables comme le Café Harry-Marc à la rue de Carouge ou, plus près d'ici, Chez Candolfi à la Grand-Rue. Plus récemment, citons le Café de la Pointe et le Café des Philosophes, qui ont été démolis et reconstruits de façon très moderne mais peu

heureuse. Dans la démolition, ces deux bistrots ont, ma foi, perdu leur âme. Je suis vraiment surpris du nombre de bistrots que nous avons perdus, qui ont été sacrifiés sur l'autel du profit dans cette bonne ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, un peu partout en Europe, les bistrots sont protégés. Allez à Amsterdam, allez voir le 't Smalle et tous ces vieux bistrots qui ont deux ou trois siècles! Les Amstellodamois, eux, ont eu l'intelligence de les conserver, de les valoriser et ces bistrots font partie de leur patrimoine.

Les Verts se battront donc partout où c'est possible pour maintenir ces lieux de vie que sont les anciens bistrots. Ils vous invitent à faire bon accueil à cette motion visant à demander le classement de l'ancienne brasserie Bavaria.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La semaine passée, le Parti démocrate-chrétien a développé la motion M-744: «Pour garder une vie économique et sociale diversifiée au centre-ville, développons le dialogue et la négociation entre les autorités et les propriétaires des bâtiments». Or cette motion, Mesdames et Messieurs, vous l'avez refusée – sans doute, une fois de plus, en raison de l'opposition gauche-droite.

Aujourd'hui, vous l'avez vu, nous sommes signataires de la motion visant à sauver cette brasserie, tout simplement parce qu'elle correspond à une activité souhaitable au centre-ville, parce qu'elle correspond aux aspirations des Genevois. Chacun a pu voir qu'il y a régulièrement, devant cet établissement, une véritable chaîne humaine qui attend de pouvoir se restaurer. Le Relais de l'Entrecôte n'accueille pas seulement des gens d'une certaine catégorie sociale, non, il est fréquenté par des gens de toutes les catégories, car les prix y sont acceptables.

Pour toutes ces raisons, nous vous appelons à voter cette motion et nous nous prononcerons également en faveur de toutes les motions qui viseront une diversification des activités. Que leurs auteurs soient de gauche ou de droite...

Préconsultation

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral soutiendra cette motion, puisqu'il l'a également signée. Pour nous, ce qui compte ici, c'est tout d'abord le fait que le lieu dont nous parlons est chargé d'histoire et fait partie des bistrots culte de Genève. C'est un lieu particulier, un lieu de la mémoire collective des Genevoises et des Genevois, avec un décor spécifique qu'on ne retrouvera pas s'il disparaît. Nous voulons évidemment un centre-ville vivant, une bonne qualité de vie au centre et à l'hypercentre de Genève, mais je dois préciser que nous ne souscrivons pas à ce qui a pu être dit par la préopinante

d'A gauche toute! En effet, cette motion défend un lieu, mais elle n'est sûrement pas une attaque envers les milieux immobiliers genevois!

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical votera également cette motion pour soutenir la demande de classement du Relais de l'Entrecôte. En effet, outre les éléments pertinents soulignés dans les considérants de la motion, nous estimons qu'un tel classement est opportun, parce que c'est le seul moyen de préserver à la fois l'intérieur et l'affectation de cet établissement. Sa réputation n'est plus à faire: elle remplit systématiquement non seulement les salles du restaurant, mais également le trottoir devant cet établissement, qui est très régulièrement noir de monde, les clients attendant leur tour pour profiter de ce décor assez unique à Genève.

Après la fermeture, à l'autre extrémité de la rue du Rhône, du fameux Café Cristallina dont on a déjà passablement parlé, nous estimons qu'il y a un intérêt évident à maintenir une diversité au niveau des activités commerciales dans l'hypercentre. Par ailleurs, un restaurant est par définition une activité qui contribue à l'animation. Or, comme le soulignait l'intervenante d'A gauche toute!, l'animation contribue, notamment en fin de journée, à maintenir un centre-ville attractif et peuplé, un centre-ville où il faut bon déambuler et dans lequel on se sent en sécurité.

Nous sommes certes conscients du fait qu'à Genève de nouveaux restaurants s'ouvrent très fréquemment, que le taux de roulement des établissements qui naissent, vivent et disparaissent est assez élevé. Mais nous pensons que l'aspect patrimonial et historique de cet établissement en particulier mérite un traitement tout aussi particulier.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager une procédure de demande de classement de l'ancienne brasserie Bavaria, comme les communes sont en droit de le faire lorsqu'elles le jugent opportun.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Des débats de bonne tenue au Conseil municipal» (M-750)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le Conseil municipal se réunit à de nombreuses reprises pour traiter des sujets les plus divers;
- le débat d'idées doit avoir lieu sous la forme orale;
- la présence de badges, banderoles, calicots divers et slogans écrits, en particulier sur les vêtements, est de nature à offenser certain-e-s conseiller-ère-s présent-e-s,

le Conseil municipal demande à tous ses représentants de ne pas arborer de badges, banderoles, calicots divers et slogans écrits, en particulier sur les vêtements, lors des séances plénières ou de commissions.

M. Alexis Barbey (L). Tout d'abord, je voudrais relever une erreur dans la motion, au deuxième considérant, où il faut lire que le débat doit avoir lieu sous la forme «orale», et non sous la forme «écrite». (*Corrigé au Mémorial.*)

Cette motion M-750 fait partie des motions qu'on n'aimerait jamais avoir à déposer... Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord un petit rappel sémantique, car je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion entre notre motion et celle qui avait été présentée à la fin de la précédente législature et qui traitait de la tenue vestimentaire.

La bonne tenue, quant à elle, regroupe un certain nombre de valeurs. Vous m'excuserez si je deviens un peu moraliste, mais j'aimerais rappeler ici quelles sont ces valeurs que cherche à défendre notre motion. Elles se résument essentiellement au respect: respect de soi, bien sûr, respect de l'autre, naturellement. Respect de l'autre en tant qu'individu, lorsqu'on est poli, lorsqu'on mesure ses propos. Respect de l'autre aussi à travers un certain sens des responsabilités: les forts ne profitent pas des faibles, les majoritaires tiennent compte de l'avis des minoritaires – je le dis en me penchant vers les bancs juste en face de moi – les citadins ne méprisent pas les agrestes – ni les rupestres d'ailleurs... (*Rires*) Tout cela fait partie du respect de l'autre. Enfin, il y a une autre sorte de respect, qui

¹ Annoncée, 2884.

est à la base de cette motion et qui est le respect des règles de la vie en société, domaine dans lequel les libéraux ont l'habitude de défendre des valeurs que tout le monde ne défend pas.

Je ne veux pas faire trop de morale, néanmoins je crois que ce petit rappel était important avant que je n'en arrive au respect des règles du Conseil municipal. Ces règles stipulent précisément que l'on ne peut agir dans ce Conseil que par la parole. Le véhicule des idées, c'est la parole, ce ne sont ni les écrits, ni les images, ni les présentations PowerPoint, ni les films ou les enregistrements. C'est par la parole que nous devons convaincre et défendre nos idées.

Or qu'avons-nous vu ces derniers temps? Sans remonter très loin, je rappelle que, lors de notre première séance de la législature, en juin 2007, nous avons vu des personnes sortant d'une manifestation et qui avaient sans doute oublié qu'elles se rendaient au Conseil municipal, où le respect est dû et où tout le monde doit en faire preuve. Ces personnes avaient donc oublié d'enlever des badges gigantesques au profit de l'Avivo, des tee-shirts au profit de Rhino... C'est dire que certains utilisent l'image, profitent de la présence de la télévision pour véhiculer les idées qui sont les leurs et qui sont certes honorables, mais qui ne sont pas celles dont on débat. Je pense qu'il y a un réel détournement de la télévision, des subsides que la Ville de Genève alloue à TV Léman bleu pour diffuser nos débats, lorsqu'on essaie de faire passer des idées qui n'ont rien à voir avec les objets à l'ordre du jour.

Je vous avoue qu'à titre personnel je comprends parfaitement qu'on me rétorque: «J'ai été élu pour faire de la politique, je fais de la politique!» Certes, mais la politique qu'on fait dans la rue n'est pas la même que celle qu'on doit faire dans ce parlement. Dans la rue, on essaie de convaincre la population, les citoyens, les électeurs avec tous les moyens possibles. Ici, on essaie d'exprimer ses idées sur des objets qui figurent dans un ordre du jour auquel on ne doit pas déroger.

C'est pourquoi cette motion propose tout simplement qu'on n'arbore pas de tee-shirts en faveur des 4 x 4, par exemple, ou des badges en faveur du démantèlement de l'Etat social, mais qu'on s'en tienne à l'interdiction de banderoles et de slogans écrits, pour garder à nos débats tout leur sel. C'est dans ce sens-là que je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'entrer en matière et de renvoyer cette motion à la commission du règlement.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, demander des débats de bonne tenue à ce Conseil est évidemment, de la part des libéraux, une gageure, c'est-à-dire un défi fort difficile à

relever. Il faudrait pour cela que tous nos collègues comprennent non seulement ce qu'est un vrai débat, mais aussi ce qu'est une bonne tenue. C'est donc une motion exigeante, ambitieuse, qui vise probablement beaucoup trop haut pour bien des membres de ce Conseil, qui ont démontré tout récemment qu'ils préféreraient s'en tenir à des amusements de collégiens, et je suis sans doute un peu sévère à l'encontre de ces derniers!

Néanmoins, comme l'enfer, c'est d'avoir perdu l'espoir, nous soutiendrons ce texte, quand bien même nous n'avons guère d'illusions sur la tolérance et l'ouverture de certains de nos collègues – deux mots dont vous aimez truffier les discours, mais dont on attend encore le début d'application dans cette assemblée, surtout envers notre parti!

M^{me} Salika Wenger (AGT). A propos d'enfer, le chemin de celui-ci est pavé de bonnes intentions! C'est le cas de cette motion qui, si elle part de l'intention certes respectable de permettre des débats sereins, aboutit à une censure politique.

Mesdames et Messieurs, le propre de notre fonction est de faire de la politique et pas seulement de discuter entre gens de bonne compagnie. Pour celles et ceux qui ne s'en seraient pas encore rendu compte, nous défendons tous le bien commun, mais en tout cas pas du même point de vue. Pour faire notre travail politique, nous disposons de divers outils et, là encore, nous ne les utilisons pas de la même manière. Or cette motion tend à uniformiser les conseillers de cette assemblée, à faire croire qu'il n'y a pas de différence politique entre nous, et c'est une mystification. Pour la démocratie, il est important, indispensable même, que les différences entre les groupes soient identifiables par les électeurs, d'une part, et par la population d'autre part. Et si certains conseillers municipaux se sentent offensés par les prises de parole d'A gauche toute!, je les invite à réfléchir et, pourquoi pas, à revoir leurs positions politiques...

Mais trêve de plaisanterie! Cette motion, même si elle est minimaliste, pose une véritable question, celle du financement des partis politiques et des moyens dont chacun dispose. La différence principale entre la droite et la gauche est que nous ne bénéficions pas des mêmes ressources. Ainsi, il n'est pas rare, lors de campagnes de votations, que la droite déploie des moyens financiers qui n'ont pas de commune mesure avec ceux de la gauche. Dans cette perspective, je n'ai jamais entendu les partis des bancs d'en face se plaindre de l'inégalité de nos forces...

Pour conclure, je dirai que nous sommes ici pour faire de la politique et défendre les intérêts des divers groupes de population. Utiliser les possibilités qui s'offrent aux uns et autres de défendre leur point de vue ne me semble pas être

un défaut de démocratie, au contraire. Et, si la droite ne veut pas faire de politique, c'est son droit le plus absolu, mais elle ne peut en aucun cas nous obliger à désertier ce champ pour la simple raison que certains de ses membres – pauvres petites choses! – se sentiraient offensés. Pour nous, l'offense, c'est de faire croire aux citoyens que nous sommes tous les mêmes, que nous défendons les mêmes choses de la même manière.

Aussi, j'invite les démocrates de cette enceinte à défendre la pluralité des points de vue et leur expression, en refusant d'entrer en matière sur cette motion, qui n'a d'autre but que de faire la part belle aux partis riches, qui ont les moyens de se faire entendre autrement que par le jeu démocratique.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). En lisant cette motion, je me suis dit que certains s'attachaient plus à la forme qu'au fond. Mais, à bien y réfléchir, c'est moins la forme qui dérange les motionnaires que le fond. Car, sur le fond, nous sommes différents, comme vient de le relever M^{me} Salika Wenger.

Je rappelle qu'en son temps seuls les hommes avaient le droit de vote, seuls les hommes siégeaient ici, seule une certaine classe sociale avait le droit de parler dans cette enceinte... Heureusement, cela a changé. Maintenant, il y a une diversité des classes sociales dans cette enceinte, il y a aussi des femmes, et elles sont même majoritaires! Aux yeux de certains, tout se perd sans doute; ils regrettent peut-être le joli camaïeu de bleu marine, avec costume et cravate, qui devait effectivement être beaucoup plus lisible. Ce soir, on nous dit que ce n'est pas l'habillement qui est en cause et je veux bien le croire, mais enfin nous avons déjà eu droit à un certain nombre de remarques sur nos habits, qui sont aussi l'expression de qui nous sommes.

Pour notre part, nous aimons la culture alternative, nous aimons les manifestations de rue, mais surtout nous devons y aller, parce que nous n'avons pas vraiment le choix. Comme disait M^{me} Wenger tout à l'heure, c'est tout ce qu'on nous laisse, et encore! Pour manifester, il faut maintenant une autorisation qu'on nous donne de moins en moins, qui coûte de plus en plus cher. Je fais notamment référence à la Marche des femmes du 8 mars, où nous avons eu le droit de marcher sagement sur le trottoir, sans faire trop de bruit et sans être trop visibles. Bientôt, les manifestations se feront dans des cabines téléphoniques... C'est vraiment n'importe quoi, les droits populaires ne sont plus respectés!

S'agissant des badges et autres formes d'expression, je rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons été nombreux à avoir porté le petit badge en réaction contre les affiches de l'Union démocratique du centre, qui nous avaient fortement choqués. Nous l'avons tous porté et je crois que c'était salutaire, je crois que c'est cela, la démocratie. Ce soir, vous voulez tout réglementer à la virgule près, de

façon très stricte. Pour notre part, nous aimons cette diversité et nous continuons à la soutenir.

M. Jean-Charles Lathion (DC). M^{me} Salika Wenger a tout à fait raison lorsqu'elle dit que nous faisons ici de la politique. Je peux comprendre cette argumentation, mais faire de la politique, c'est aussi respecter certaines règles déontologiques, faire preuve d'un respect mutuel, respecter les idées des autres... Nous sommes dans un parlement et je crois qu'il faut savoir raison garder.

Personnellement, je suis heurté lorsque le Conseil administratif – qui est le Conseil administratif de tous les Genevois – prend, que ce soit dans ce parlement ou à l'extérieur, des positions qui peuvent être blessantes pour les uns ou les autres. Nous devons donc savoir raison garder, mais, de grâce, il ne convient pas de tout réglementer. C'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien ne votera pas cette motion.

Nous affichons nous-mêmes certaines convictions politiques, nous en affichons aussi dans notre vie de tous les jours. Par exemple, aujourd'hui et durant tout le mois, je porte un petit insigne à la boutonnière, dont vous devez vous demander ce qu'il signifie: c'est tout simplement un insigne qui engage les entreprises à former davantage d'apprentis. Je porte cet insigne dans le cadre de la campagne de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Formationprofessionnelleplus.ch. Va-t-on me demander de l'enlever dans ce parlement? Non merci, je ne le ferai pas, car je ne pense pas que cet insigne heurte qui que ce soit. Et je suis d'ailleurs heureux que le nouveau Conseil administratif, cette année, ait montré l'exemple en engageant 30% d'apprentis de plus par rapport aux précédentes législatures. Bravo, Madame et Messieurs! Alors, faisons preuve de bon sens, sachons nous respecter mutuellement, et tout le monde sera content!

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Nous avons entendu le chef du groupe libéral donner des leçons sur les règles à suivre, sur la bonne tenue... Il faudrait d'abord débattre pour savoir ce qu'est la bonne tenue: pour ma part, je doute fort que nous en donnions la même définition que le Parti libéral. S'il s'agit, comme vous venez de le dire, Monsieur Barbey, de respecter le règlement du Conseil municipal, je vous invite alors à relire l'article 43 de ce même règlement, qui définit ce qu'est une motion. Car vous déposez une motion qui ne s'adresse pas au Conseil administratif, comme il se doit, et qui est en fait une résolution. Par conséquent, révisiez d'abord votre règlement et ensuite vous nous ferez la leçon! Il s'agit ici d'une résolution et non pas d'une motion. Merci, Monsieur, de bien vouloir relire les textes qui réglementent cette assemblée!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, j'ai peur que ce soit une tempête dans un verre d'eau... Manifestement, les banderoles ou les insignes que l'on peut porter ne sont pas tous agressifs ou insultants pour une partie de la population. D'ailleurs, il arrive souvent que nous manifestations tous ensemble pour des causes humanitaires que nous partageons. Dans ces conditions, où est le mal? Nulle part. Je rejoins ici les propos de M. Lathion: nous portons souvent des insignes, des épinglettes, qui sont extrêmement modestes. A l'inverse, les symboles religieux sont parfois portés de façon ostentatoire. Personnellement, j'ai souvent fait référence à mes racines et à ma foi protestante. Etait-ce de trop? Non, je ne le crois pas.

A écouter M. Barbey, j'ai l'impression que nous sommes dans un combat de rue. Non, nous sommes simplement dans une démocratie qui fonctionne bien. Je siége dans cette enceinte depuis seize ans et j'ai le sentiment que nous nous considérons avec un grand respect, que nous sommes adversaires en politique – c'est ce qui fonde la démocratie et la pluralité des discours – mais que nous n'avons jamais été des ennemis. Au contraire d'autres parlements, nous ne nous sommes jamais violentés les uns les autres, que je sache.

En définitive, le faux débat qui est mené ici va sans doute se poursuivre gentiment à la buvette, comme toujours, entre gens de bonne compagnie... Je ne comprends pas cette motion – qui est d'ailleurs plutôt une résolution – et notre groupe la refusera. Mais cela vaudrait presque la peine de la renvoyer à la commission du règlement, afin de mettre les choses au point une fois pour toutes et qu'on cesse avec ces faux débats qui nous prennent du temps inutilement.

Le président. Avant de passer la parole à M. Fiumelli, je relèverai que ce texte, d'après le règlement, n'est effectivement pas une motion, puisqu'il ne s'adresse pas au Conseil administratif. Il pourrait donc être transformé en résolution...

M. Olivier Fiumelli (R). Comme nos amis libéraux, nous sommes parfois agacés par certaines publicités qui sont faites dans cette enceinte, sur des sujets qui ne concernent pas forcément le Conseil municipal. Je prendrai l'exemple des membres du groupe A gauche toute! qui militaient ardemment contre la loi sur le chômage, alors que celle-ci est un sujet cantonal. Mais enfin, il faut les comprendre: ils ne sont plus représentés au Grand Conseil et il faut bien qu'ils puissent s'exprimer...

Nous partageons aussi le constat que la télévision pervertit quelque peu les débats, que la forme prend peut-être trop d'importance par rapport au fond. Tou-

tefois, nous pensons que cette motion va trop loin, et en cela nous rejoignons les arguments énoncés par notre collègue démocrate-chrétien – preuve qu’au sein de l’Entente nous arrivons parfois à être d’accord... Cette motion va trop loin, car chacun doit pouvoir s’exprimer, faire état de ses idées, certes de manière raisonnable. C’est pourquoi nous refuserons cette motion.

M. Alexis Barbey (L). A entendre le plus petit dénominateur commun aux opposants à cette motion – et Dieu sait si ce dénominateur est petit! – je déplore qu’on confonde ce qui se passe dans la rue, dans le cadre d’une campagne électorale, où certains d’ailleurs ne se gênent pas de tagger les lignes jaunes, comme les membres du Parti communiste... (*Protestations.*) Enfin, le Parti du travail... (*Remarque.*) Cela a été le cas lors de la dernière campagne municipale, Madame, mais peut-être n’y étiez-vous pas...

Le fait est que certains ne font pas la différence entre les campagnes électorales, l’action dans la rue, et les séances de notre parlement. Ma foi, j’en prends acte, mais je le déplore!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 48 non contre 15 oui.

5. Motion du 28 novembre 2007 de M. Alexandre Chevalier, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Linda de Coulon: «Sécurité dans le quartier de Rive» (M-752)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le site de Rive est un lieu de rassemblement de nombreux jeunes dès la nuit tombée;
- que les bagarres et les agressions dans cette zone ne cessent d’augmenter et nécessitent très souvent l’intervention de la police;
- que le manque d’effectifs de la police est reconnu par tous;
- la volonté démontrée de la Ville d’intensifier sa collaboration avec le Canton en matière de sécurité;

¹ Annoncée, 2884.

- la nécessité que la sécurité des citoyens jeunes et moins jeunes soit assurée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'affecter des agents de sécurité municipaux dans cette zone dès la nuit tombée, afin que leur présence ait un effet préventif et qu'ils puissent être, en cas de besoin, un relais efficace pour la gendarmerie.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la sécurité en ville de Genève est, depuis longtemps, une priorité absolue pour le Parti libéral et pour les élus libéraux dans cette enceinte. Avant de parler du fond, je voudrais dire que cette motion est une chance pour nous, conseillers municipaux, qui sommes au premier échelon de la démocratie, qui sommes le premier relais auprès de la population. Lorsque nous sommes interpellés sur un problème, il est de notre responsabilité, de notre devoir, d'agir et de proposer des solutions. Cette motion est aussi une chance pour le magistrat en charge de la sécurité en Ville, puisqu'elle lui permet d'avoir ce relais à travers le Conseil municipal. Enfin, cette motion est une chance de pouvoir mettre en lumière certains problèmes que vivent nos concitoyens dans les quartiers.

La sécurité à Rive est un problème. On sait que Rive est considéré par la police comme un point rouge à cet égard, notamment durant le week-end. Certes, c'est un lieu de réunion et il ne s'agit pas, pour le groupe libéral, de stigmatiser les jeunes qui se réunissent à Rive, pôle d'échange en matière de transports et donc pôle de rencontre. Mais il est vrai aussi qu'il y a des abus, des abus dans les groupes de jeunes entre eux, mais aussi des abus en termes d'incivilité à l'égard des personnes qui fréquentent le quartier.

En l'occurrence, cette motion demande finalement quelque chose de simple, à l'heure de la collaboration entre les agents de sécurité municipaux et la police cantonale, à l'heure où nous avons voté le système Polycom. Nous demandons une meilleure vigilance dans ce quartier, afin qu'une situation qui dégénère soit prise en compte rapidement, notamment par les relais, non pas politiques cette fois, mais de terrain que sont les agents de sécurité municipaux auprès de la gendarmerie. C'est pourquoi, puisque nous avons la chance de pouvoir transmettre les inquiétudes de la population sur ce qui se passe à Rive, nous vous demandons d'accepter cette motion.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Nous avons deux sentiments à la lecture de cette motion. Le premier, c'est qu'il est heureux qu'elle n'ait pas été présentée par

l'Union démocratique du centre. En effet, dans ce cas, l'habituel concert d'indignation n'eût pas manqué de se manifester bruyamment. On aurait alors dénoncé la stigmatisation de la jeunesse, la volonté inacceptable de recourir à la répression, et la différence des valeurs! Venant d'un autre parti, ces mêmes inquiétudes ont apparemment une signification bien différente...

Notre second sentiment est que cette motion n'a qu'une utilité limitée. Ce n'est pas à Rive qu'il faut plus de sécurité, c'est partout à Genève. Ce n'est pas à Rive que les agressions et les vols ne cessent d'augmenter, c'est dans l'ensemble de l'agglomération. Et ce n'est pas à Rive uniquement qu'il faut donc plus de sécurité, mais partout en ville de Genève. Et, comme semblent le comprendre les motionnaires, il faut plus d'agents de la force publique pour espérer contenir cette inquiétante tendance.

La tâche la plus importante d'un Etat est la sécurité, qui seule garantit la liberté. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre acceptera cette motion, en souhaitant que, sur le plan cantonal, la sage et récente suggestion d'augmenter de plusieurs centaines le nombre de policiers soit également suivie d'une action rapide et volontaire, seule garantie d'une réelle efficacité.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Pour les Verts, même si M. Chevalier essaie de le cacher, cette motion est bel et bien une motion antijeunes! Il suffit de lire les deux premiers considérants pour s'en rendre compte: on y fait le lien entre «le rassemblement de nombreux jeunes» et «les bagarres et les agressions qui ne cessent d'augmenter» dans cette zone. Bien que cette motion prétende mieux assurer la sécurité des jeunes et des moins jeunes, finalement la seule chose qu'elle vise, c'est d'éviter les rassemblements de jeunes à Rive.

Mesdames et Messieurs, comme nous vous l'avons déjà dit tant de fois, il faut arrêter de criminaliser la jeunesse. Pour ma part, ce que je vois à Rive, ce sont des gens – oui, ils sont peut-être jeunes, mais j'aimerais que toute la population fasse de même – qui se réapproprient l'espace public, qui occupent une place publique, plutôt que de la laisser vide, lugubre, réservée tout entière à la circulation automobile! Les Verts refuseront évidemment cette motion, ce d'autant que mettre plus d'agents de sécurité municipaux (ASM) à Rive est une prérogative du Conseil administratif. Nous n'avons pas à dire au magistrat, ni aux professionnels, où il faut mettre des ASM, où il faut mettre des policiers. Je pense qu'ils savent exactement quel travail ils ont à faire, dans quels lieux ils doivent faire ce travail, et je leur fais confiance.

Par ailleurs, si chacun commence à demander plus d'ASM dans son quartier, on risque de s'éloigner largement de la politique globale de la sécurité en ville de Genève, qui est apparemment votre objectif!

On se souvient des tentatives de pratiquer une politique de zones d'exclusion, notamment en matière de trafic de drogue: ici, on essaie d'utiliser ce même principe pour une autre problématique. Or, comme on l'a déjà vu, les zones d'exclusion ne fonctionnent pas et n'aboutissent qu'à déplacer les nuisances. Une fois que les jeunes auront quitté Rive, on va nous dire qu'il faut plus d'ASM au Molard, puis à Bel-Air, puis ici et là, et finalement les problèmes ne s'arrêteront jamais.

Mesdames et Messieurs, comme tous les jeunes ne peuvent pas, malgré la chanson de Renaud, faire une bande à eux tout seuls, il faut les laisser se rassembler. Je vous prierai donc, s'il vous plaît, de refuser cette motion absurde.

M^{me} Christiane Olivier (S). Comme vous, Mesdames et Messieurs les motionnaires libéraux, le groupe socialiste se préoccupe de la sécurité de nos concitoyens. Comme vous, nous sommes préoccupés par les incivilités. Mais là où nous différons, c'est que nous souhaitons y apporter des réponses concrètes et surtout possibles, en fonction des compétences que nous octroient les lois, et sans vouloir nous substituer aux devoirs et obligations de l'Etat.

Cette motion vient s'ajouter aux sept ou huit motions de la législature précédente, qui demandaient aux ASM d'effectuer des contrôles de vitesse, de verbaliser en cas de débarras sauvages ou de chiens non tenus en laisse, de contrôler les zones 30 km/h, les épaves de vélos, etc., un véritable inventaire à la Prévert! Et maintenant on leur demande de suppléer, ou d'être un relais efficace pour la gendarmerie. Je dois dire que je m'étonne que certains des motionnaires aient fait, ou fassent partie de la commission des sports et de la sécurité, qui a traité à plusieurs reprises de ce sujet. Pour ma part, je pense que l'on doit cesser de considérer le service des ASM comme le récipiendaire de toutes les tâches, ou d'en faire le responsable de leur exécution ou de leur non-exécution.

Je n'entrerai pas en matière sur le but de cette motion, antijeunes ou pas antijeunes, comme l'a très bien exprimé la préopinante. Mais je rappellerai ici – est-ce vraiment nécessaire? – au groupe libéral que la mission primordiale et essentielle de la gendarmerie est d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Certes, les effectifs de la police sont ce qu'ils sont, à savoir insuffisants. Mais, là, il ne s'agirait ni plus ni moins que d'un transfert supplémentaire de charges du Canton vers la Ville. De plus, je le répète, les compétences octroyées par les lois cantonales aux ASM ne leur permettent pas de remplir cette mission. Vous savez comme moi que ces lois sont très restrictives et qu'en cas de bagarres ou d'agressions, comme vous les mentionnez dans votre motion, il leur serait difficile d'assurer leur propre sécurité, puisque, mis à part un spray au poivre, ils n'ont pas d'autres moyens défensifs.

De plus, croyez-vous qu'avec les 105 ASM actuels, dont seulement dix-huit sont opérationnels le soir pour toute la ville, croyez-vous que l'on puisse, dès la nuit tombée, parmi ces dix-huit ASM, en poster deux en faction uniquement à Rive, pour éviter ou régler des bagarres et agressions? Et, comme l'a dit la préopinante Verte, pourquoi à Rive? Pourquoi pas aux Eaux-Vives, sur les quais, derrière la gare ou aux abords de l'Usine? Si chaque conseiller municipal devait décider en lieu et place du magistrat Pierre Maudet des endroits et des heures où il doit faire intervenir ses services, où irait-on? C'est faire bien peu de cas, Mesdames et Messieurs les libéraux, des connaissances et des compétences du magistrat. Nous avons, vous avez un nouveau magistrat de votre bord, qui est à même de gérer son département et de se rendre compte des mesures à prendre: faites-lui donc confiance!

Pour terminer, je voudrais en revenir à la police, dont la sécurité est la première mission, je le rappelle. Je sais que ses effectifs sont insuffisants et je sais que le recrutement est difficile. Mais, Mesdames et Messieurs les libéraux, vous qui avez la majorité au Grand Conseil, pourquoi ne pas avoir un peu d'imagination et faire des propositions constructives pour pallier ce manque de personnel? Pourquoi ne pas revaloriser la fonction des policiers? Pourquoi ne pas réévaluer leur salaire? Pourquoi ne pas les décharger d'une partie de leur travail administratif, qui les empêche d'être sur le terrain? Pourquoi ne pas engager des détenteurs de permis C? Je le répète, vous, la droite, vous êtes majoritaires au Grand Conseil pour voter des projets de lois et faire en sorte que la police puisse exécuter sa fonction première. Mais, de grâce, cessez de vouloir que la Ville se substitue aux missions que le Canton ne peut pas assumer, et cessez de présenter des motions qui constituent ni plus ni moins que de nouveaux transferts de charges.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à refuser cette motion.

M^{me} Maria Casares (AGT). Mesdames et Messieurs, penser à la sécurité des habitants et des habitantes de la ville de Genève n'est pas exclusivement une préoccupation des partis de l'Entente. A gauche toute! a toujours défendu les droits des personnes et elle continuera à le faire.

Si les gens ont un sentiment d'insécurité, il faut en rappeler les causes, qui ne sont pas seulement les agressions. Ces causes, c'est bien le chômage, qui touche de plus en plus de gens; c'est le fait de recevoir un courrier du service du chômage qui vous annonce d'emblée, sans aucune consultation, que vous êtes inemployable; c'est le fait que vous restiez sans aucun droit alors que vous avez entre 55 et 58 ans; c'est la baisse du pouvoir d'achat des rentiers AVS/AI; c'est la volonté de certains politiciens de supprimer les prestations municipales aux personnes

âgées; c'est la politique néo-libérale, qui laisse sur la touche de plus en plus de personnes et qui détruit le lien social. Voilà sur quoi se bat A gauche toute!

Cette motion n'est qu'une déclaration d'intention. Elle ne va rien régler et risque, au contraire, d'aggraver les choses. D'ailleurs, pourquoi est-ce seulement dans le quartier de Rive qu'il faudrait revoir la situation? D'après les résultats d'une étude commandée par le magistrat cantonal M. Moutinot, c'est dans le quartier des Pâquis et de Cornavin que le sentiment d'insécurité est le plus fort, alors que partout ailleurs, globalement, le sentiment d'insécurité baisse. Il est donc un peu curieux que les libéraux demandent le renforcement de la présence des ASM uniquement à Rive.

Certes, il faut peut-être repenser le rôle des agents de sécurité municipaux, mais il faut avoir une vision globale, et non proposer des mesures au coup par coup qui ne vont rien régler. Nous devons trouver des solutions à long terme, qui passent par le renforcement du lien social. C'est à partir de là que nous devons élaborer notre politique. Notre groupe est fermement opposé à ce que les agents de sécurité municipaux assument le rôle de la police, notamment parce qu'il n'est pas de notre compétence de résoudre les problèmes de sécurité, comme l'a dit la préopinante socialiste, dont je partage beaucoup de propos. Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous avez la majorité au Grand Conseil: c'est là-bas qu'il faut faire des propositions sur la sécurité, et non ici, au Conseil municipal.

Certes, des solutions temporaires peuvent être trouvées, par exemple en donnant plus de moyens aux travailleurs de rue, qui pourraient collaborer avec les ASM. Mais l'objectif reste de travailler sur les causes que j'ai évoquées au début de mon intervention. En effet, ce n'est qu'ainsi que nous diminuerons la criminalité, les agressions et le sentiment d'insécurité. Voilà pourquoi nous refuserons cette motion.

M. Rémy Burri (R). L'insécurité est un sujet que nous avons souvent évoqué lors de nos campagnes et il n'est pas étonnant qu'il revienne dans cette enceinte. Ce soir, cette motion nous propose de mettre en place une action spéciale pour le quartier de Rive. Mais le quartier de Rive est-il le seul qui souffre de rassemblements, de bruits la nuit, de désagréments? Je ne le crois pas. Personnellement, j'habite à la Servette et, près de la Maison de quartier des Asters, des jeunes se rassemblent régulièrement. A cet égard, des actions se mènent, de temps avec les ASM, de temps en temps entre voisins, cela fait partie des aléas de la vie du quartier...

Nous savons, car le magistrat a déjà eu l'occasion de nous en parler, que tous ces lieux sont identifiés et ont déjà fait l'objet d'actions conjointes avec la gendarmerie. M. Maudet nous en a parlé, nous savons qu'il est en contact étroit avec la gendarmerie et nous voulons donc lui faire confiance sur ce qu'il a déjà entrepris

depuis le début de son mandat. En outre, nous ne voulons pas voir arriver de telles motions pour tous les quartiers de la ville. C'est pourquoi nous refuserons la présente motion, même si les radicaux tiennent beaucoup à la sécurité. D'ailleurs, nous avons nous-mêmes déposé, il y a quelque temps, une motion M-625 qui visait à donner plus de moyens aux ASM, car il y a là des choses à revoir. En effet, on parle souvent des ASM, les libéraux veulent aujourd'hui les solliciter un peu plus, alors qu'ils avaient, à un certain moment, souhaité les supprimer... En l'état, le groupe radical refusera cette motion.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me permets d'intervenir pour préciser quelques points. D'abord, si nous avons décidé de déposer cette motion, ce n'est pas pour combattre les jeunes, bien au contraire, mais parce que nous avons été contactés – moi plus spécialement – par des parents dont les enfants avaient été victimes de bagarres dans le quartier de Rive et qui s'étaient retrouvés à l'hôpital. Il s'agissait effectivement de bagarres entre jeunes, dont certains avaient été blessés. Dans ce contexte, des personnes m'ont interpellée en me demandant ce que nous pouvions faire.

Alors, évidemment, nous n'avons pas l'intention de régler ici l'ensemble du problème de la sécurité. Mais, sachant que M. Maudet est actuellement le magistrat en charge, nous nous sommes dit que c'était peut-être un moment favorable pour présenter des propositions, pour dire notre inquiétude pour notre jeunesse, et non pas contre notre jeunesse! Les jeunes dont j'ai parlé étaient âgés de 17 ou 18 ans et donc tout à fait en âge de sortir, de se rassembler et, comme le disait M^{me} Klopman, de prendre possession de la rue le soir. Car il faut bien des endroits où se retrouver, il faut bien des points de départ pour rejoindre certains établissements, certains parcs ou le bord du lac. Mais le fait est que ces jeunes ont été agressés et se sont retrouvés hospitalisés.

En l'occurrence, nous sommes tout à fait conscients des problèmes d'effectifs de la police cantonale. Nous sommes également très conscients de l'inaction magistrale du magistrat chargé de la police et de la sécurité au Canton! Manifestement, nous n'avons pas connu de magistrat plus paresseux depuis de très nombreuses années. Mais ce n'est pas pour rien qu'il a été nommé à ce poste pour ses derniers quatre ans: ainsi, il ne courait pas le risque de ne pas être réélu... Par ailleurs, il est vrai que nous sommes majoritaires au Grand Conseil et nous allons y faire des propositions. Mais, pour l'heure, nous souhaitons valoriser les ASM et surtout la collaboration avec la police, dont il est question dans le nouveau projet de loi sur les ASM.

Mesdames et Messieurs, comprenons-nous bien: il ne s'agit pas d'envoyer nos ASM au front, équipés de spray au poivre, en leur demandant de se mêler de tout et d'intervenir à tort et à travers. Non, il s'agit d'envoyer nos ASM en tant

que manifestation de la force publique, de sorte qu'ils soient simplement là, que leur présence soit visible, dans l'espoir que cette présence permettra, dans certains quartiers, de calmer les esprits. Certains d'entre vous ont peut-être mal interprété notre motion, mais certains autres n'aiment peut-être pas voir des motions sur la sécurité! Car la sécurité, c'est formidable, elle est présente avant chaque élection et dans tous les partis. En revanche, après, dans cette enceinte, je dois reconnaître que seule A gauche toute!, au sein de l'Alternative, soutient de temps en temps des motions sur la sécurité. Les autres oublient, les élections sont passées, ils ont été élus et ils confondent sécurité et le fait de laisser faire tout et n'importe quoi, même si cela porte atteinte à la sécurité des autres.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous ne souhaitons pas empêcher nos jeunes de sortir, les empêcher de se réunir, envoyer nos ASM au front, non armés, face à des bandes... Nous voulons simplement restaurer dans le quartier de Rive un minimum de sécurité pour les jeunes qui le fréquentent. Pour ces raisons, nous vous demandons de renvoyer cette motion soit à la commission des sports et de la sécurité, soit directement au Conseil administratif, à qui nous faisons pleinement confiance pour prendre en compte ce problème.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il y a deux sujets sur lesquels nous sommes régulièrement mauvais dans ce parlement: la circulation et la sécurité. En effet, chacun se retranche derrière son idéologie partisane et refuse d'admettre qu'il y a des problèmes de sécurité ou de circulation, alors même que nous devrions régler lesdits problèmes en fonction d'une analyse d'ensemble, d'un plan d'action global qui nous permette d'avancer.

La gauche a évoqué la question des compétences de la Ville et elle a tout à fait raison. Le magistrat va certainement le répéter tout à l'heure: les compétences de nos agents municipaux AM et ASM sont très limitées. Mais, finalement, cette motion est l'occasion d'attaquer la droite... Pour ma part, je pense que nous n'arriverons pas à sortir de ces sempiternelles bisbilles. A certains moments, je me demande même s'il ne faudrait pas nommer un organisme extérieur, puisque nous ne sommes pas capables de nous mettre d'accord sur des sujets qui sont vraiment préoccupants pour l'ensemble de la population...

Dans ces conditions, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur cette motion, car c'est la seule arme en notre possession pour le moment. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas en nous lançant des piques que nous arriverons à résoudre ce problème!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, il est des propos que je ne peux pas laisser passer. Pour notre part, nous sommes également fatigués

de ces éternelles bisbilles autour des mêmes sujets. Car la sécurité, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas seulement le gendarme, ou l'ASM, que l'on met sur une place publique pour faire régner l'ordre. S'agissant des jeunes, puisque c'est d'eux qu'il est question, si l'on veut que les choses se passent bien, il faut commencer par la formation, l'éducation, l'encadrement. Or, vous le savez, depuis 1993, les crédits ont été bloqués – ils repartent maintenant à la hausse – alors que nous avons 25% d'élèves en plus dans nos classes depuis 1993. Dans ces conditions-là, et je parle pour une fois en tant que professionnel, il est clair que les choses sont toujours plus difficiles.

Je rappelle aussi que, dans le même temps, la société s'est ouverte – certains diront qu'elle a laissé les limites sauter – et que chacun peut voir, au niveau de la télévision, au niveau des médias, un développement parfois audacieux et discutable sur le plan des mœurs, sur le plan de la violence. Il eût fallu effectivement que l'encadrement soit encore plus sérieux, plus serré qu'il ne l'était en 1993 et cela n'a pas été possible. Je rappelle enfin que les milieux traditionnels qu'étaient la famille ou l'Eglise il y a peu se sont aussi quelque peu délités, c'est le moins qu'on puisse dire. Là aussi, l'aide à l'éducation a été freinée.

Du côté des adultes également, les choses se sont méchamment délitées. Le travail pour tous est une notion qui n'existe plus, le respect que l'on se doit les uns aux autres est une notion que l'on essaie de faire renaître, je pense notamment à quelqu'un pour qui j'ai une immense estime et qui est M. Castella, l'ancien maire d'Avusy. Mais, mon Dieu, qu'il est difficile de battre campagne pour le respect. Je l'ai fait et je continue de le faire, mais je constate que c'est une des notions qui s'est le plus perdue dans la tourmente du tournant du siècle. Ici même, ce soir, alors que nous parlons de choses extrêmement sérieuses, il me semble qu'entre nous il y a moins de respect que d'habitude, et j'en suis choqué.

Pour le reste, on peut bien sûr poster des ASM, mais ceux-ci arrêtent de travailler vers 22 h ou minuit. Or la vraie violence apparaît à partir de minuit ou 2 h du matin, heure à laquelle la nouvelle génération a coutume de commencer ses soirées. Il fut un temps, le temps de ma génération, où on rentrait vers minuit ou 2 h du matin, en ayant l'impression d'avoir franchi une limite. Aujourd'hui, ces heures sont largement dépassées et l'ordre, à ces heures-là, n'appartient plus aux ASM, mais au Canton, qui lui aussi a rétréci les budgets. En effet, on sait très bien que, si on a besoin de la police à 2 h du matin, elle ne vient que lorsqu'il n'y a rien d'autre, et il y a toujours autre chose, alors on attend...

Enfin, je rappelle que la violence touche principalement les jeunes hommes entre 20 et 25 ans, et que cette violence n'a pas cours seulement la nuit, mais aussi au grand jour. J'ai été témoin d'un incident de ce type il n'y a pas si longtemps: il était 4 h de l'après-midi. Et, là aussi, les choses se délitent, puisque, en tant que citoyennes et citoyens – peut-être à juste titre, pour sauver sa peau – on a tendance

à ne pas intervenir. Et celui qui est victime d'une violence reste, ma foi, le plus souvent bien seul.

Respect, formation, encadrement, ce sont là des moteurs pour la gauche. C'est à cela que nous nous attelons, mais avec les maigres moyens qui nous sont dévolus, après toutes ces années de difficultés financières, il est difficile d'obtenir des résultats. A cet égard, il y a eu, j'en suis convaincu, une génération d'enfants sacrifiés!

M^{me} Danièle Magnin (L). J'abonde dans le sens de M. Deshusses. Je déplore simplement que mes préopinants trouvent tous qu'il est urgent d'attendre, à l'exception bien sûr des membres de mon parti. Je me souviens combien il était jubilatoire, les rares fois où cela nous arrivait, d'aller manger les croissants chauds chez les boulangers à 5 h du matin, d'aller chercher des ramequins aux Brioches du Mont-Blanc, ou encore de finir une longue soirée à la Camargue, à la rue de Berne, quand nous étions affamés. Mais, effectivement, les horaires ont maintenant changé...

Mesdames et Messieurs, si je prends la parole, alors que je n'avais pas préparé d'intervention à ce sujet, c'est parce que j'ai appris aujourd'hui que le fils d'un de mes amis, il y a environ une semaine, a reçu un coup de poing en plein visage, qu'il est tombé et qu'il s'est cruellement blessé, puisqu'il est dans le coma depuis une dizaine de jours. C'est donc extrêmement grave.

Je pense qu'il est absolument urgent d'intervenir, outre la grande reprise en main que nous devrions faire grâce, peut-être, à des cours de morale, des cours d'instruction civique, éventuellement des cours d'hygiène, à l'image de ceux qu'on nous donnait au collège, il y a trente-cinq ou quarante ans, pour nous apprendre à nous comporter dans la vie. En attendant, tout de suite, il est important de placer des agents qui, par leur simple présence, assureront plus de sécurité à nos jeunes, étant précisé que ceux-ci ne sont pas attaqués par des personnes plus âgées, mais qu'ils s'agressent entre eux.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, la sécurité, avant toute chose, c'est une police présente. Or, à partir de 20 h, elle ne l'est plus. L'Etat a donc une part de responsabilité importante dans ce qui se passe.

Quand j'étais député, je siégeais à la commission des visiteurs officiels de prison et il m'arrivait, à 2 h du matin, de me rendre dans les postes de police pour visiter les cachots. M'étant rendu une nuit au poste d'Adrien-Lachenal, j'y ai trouvé trois policiers, pas un de plus. J'ai demandé où étaient les autres et on m'a répondu qu'ils n'étaient que trois. Alors, j'ai posé des questions et j'ai eu des

réponses: deux policiers circulent en voiture dans tout le quartier de Rive-Eaux-Vives jusqu'à la Capite, y compris tout le haut du quartier, et un policier reste au poste. Si jamais une personne, mettons avinée, qu'elle ait le vin mauvais ou pas, se trouve en cellule, les policiers doivent rester à deux au poste. Par conséquent, dès ce moment, il n'y a plus de voiture qui circule, puisque les policiers ne peuvent patrouiller qu'à deux. Mesdames et Messieurs, lorsqu'une personne se trouve retenue au poste, il n'y a plus de voiture de police dans tout le quartier: où est dès lors la sécurité?

En son temps, j'avais interpellé l'Etat, j'avais tapé sur la table, mais il semble que rien n'ait changé. Aussi, je pense que le Conseil administratif pourrait secouer quelque peu les responsables cantonaux, parce qu'ils en ont bien besoin! Voilà, ce que j'avais à dire. Si on veut plus de sécurité, il faut plus de police, parce que les jeunes, les vieux, les gens étant ce qu'ils sont, on ne les changera pas. Donc, plus de police la nuit pour plus de sécurité, et tout le monde s'en portera beaucoup mieux!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, après avoir écouté attentivement ce qui vient d'être dit, je vais tenter de faire une petite synthèse de toutes les intéressantes contributions des uns et des autres dans ce domaine de la sécurité. Cela pour vous montrer que c'est un sujet qui dépasse largement le clivage gauche-droite et que la problématique, abordée ici en lien avec le quartier de Rive, déborde largement cette situation géographique.

J'aimerais d'abord dire que la question de la violence en général et celle de certains jeunes – je ne généraliserai pas en parlant des jeunes – est une réelle et sincère préoccupation du Conseil administratif. En effet, nous avons constaté, comme d'autres villes de Suisse, non pas forcément un accroissement quantitatif, mais une évolution qualitative de la violence, dans des tranches d'âge plus jeunes, avec des phénomènes de bandes, des violences physiques accrues. Alors que, paradoxalement, les dommages à la propriété, les vols et larcins diminuent, on constate une violence accrue, au-delà des normes... A l'époque, disent certains, il y avait un code d'honneur qui voulait, par exemple, qu'on ne frappe pas quelqu'un à terre. Aujourd'hui, on constate régulièrement des actes de violence où l'on continue à taper la personne qui est à terre, à lui faire mal, voire à la plonger dans le coma, même si c'est parfois de manière involontaire. On a constaté à plusieurs reprises, ces derniers mois, des actes de ce type, d'ailleurs pas spécifiquement dans le quartier de Rive. Le dernier exemple que j'ai en tête, c'est cette personne qui s'est pris une bille de pistolet en plomb dans l'œil à la rue du Tir, ou à la rue du Stand...

En l'occurrence, ce sont évidemment des situations que nous déplorons et que nous n'entendons pas banaliser par un discours lénifiant sur la sécurité. C'est

une préoccupation à laquelle nous devons faire face – avis qui est partagé par mes collègues, quelle que soit leur origine partisane – et qui dépasse d'ailleurs le strict cadre des enquêtes sur le sentiment de sécurité ou d'insécurité. A ce propos, l'intervenante d'A gauche toute! citait l'enquête dont a fait état la presse la semaine passée. Il est vrai que certains quartiers aujourd'hui – les Pâquis et Cornavin – présentent objectivement des problèmes supplémentaires par rapport à d'autres quartiers, mais que, subjectivement, de l'avis même des habitants, en fonction des heures et des lieux de passage, ces quartiers ne sont pas si problématiques que cela.

Nous entendons dire ici très clairement que nous avons ciblé la tranche des 15-25 ans avec la Délégation à la jeunesse et que celle-ci fait un travail utile, efficace, qu'elle pourrait pousser davantage, sachant que la seule dimension répressive n'est pas en soi une réponse. Mais nous entendons également faire valoir le fait qu'il faut à un moment appliquer des sanctions, les appliquer fermement et montrer des limites. Or ces limites, Mesdames et Messieurs, et c'est le premier point par lequel pêche cette motion, c'est d'abord l'apanage du Canton.

Je suis régulièrement sollicité par des concitoyennes et des concitoyens sur des questions de sécurité et je suis obligé de leur répondre que le maintien de l'ordre et l'usage de la contrainte sont, en premier lieu, l'apanage de la police cantonale. J'aimerais certes faire davantage, être plus présent, parce que je pense sincèrement que nos ASM connaissent la réalité du terrain et sont capables d'agir, à certains égards, avec plus de pertinence que les gendarmes, ces derniers intervenant surtout en urgence, sur le théâtre de sinistres qui appellent d'autres types de réaction. Mais je suis obligé de dire à ces concitoyens que nous ne sommes pas dans la légalité si nous le faisons.

Comme l'a dit avec pertinence M^{me} Fontanet, un projet de loi sur les ASM, actuellement en traitement au Grand Conseil, est censé leur donner plus de compétences et élargir leur formation aussi, puisque qui dit plus de compétences dit plus de formation. Ce projet doit nous permettre de mettre sur la table les missions des ASM. Dans cette perspective, c'est le premier danger de cette motion: si nous indiquons par trop que nous souhaitons nous substituer à la police, nous donnons un signal financièrement assez périlleux. Quelqu'un a utilisé tout à l'heure le terme de transfert de charges: je ne vais pas le reprendre à mon compte, mais enfin il pèse quand même sur la Ville comme une épée de Damoclès. Voilà pourquoi je rappelle que le maintien de l'ordre et l'usage de la force sont d'abord l'apanage de la gendarmerie.

Ensuite, je m'élève, non pas contre les constats de cette motion, mais contre l'une des mesures proposées, qui consiste à demander au Conseil administratif d'intervenir sur un lieu géographique précis. Mesdames et Messieurs, rap-

pelons-nous les compétences de chacun: c'est là le rôle de la police municipale et du commandant des ASM, rôle dans lequel je ne m'immisce pas moi-même, sauf cas de force majeure. Une fois que les lignes politiques ont été clairement définies – nous voulons intervenir sur tel type de problématique, pour tel type de sanction – c'est aux techniciens, au commandant du corps des ASM, de dire où se situent les problèmes en particulier. Si le Conseil municipal commence à identifier les problématiques en fonction de localisations géographiques précises, cela risque de poser des problèmes monumentaux. Chaque conseiller municipal pourrait, potentiellement, présenter une motion relative à son quartier et nous demander de disperser les forces de l'ordre ici ou là. Il n'y a pas besoin d'aller plus loin dans la démonstration pour montrer que ce point de la motion est, de notre point de vue, plutôt aberrant.

Le troisième aspect sur lequel je voudrais intervenir, c'est la nature des interventions et de l'équipement. Le projet de loi sur les ASM déjà cité nous permettra de discuter non seulement des missions mais aussi des moyens mis à la disposition des agents de sécurité municipaux, notamment des effectifs supplémentaires. Ce soir, j'enregistre avec intérêt les déclarations de quasiment tous les groupes, qui nous disent en substance: «Présentez-nous des demandes, nous voterons les crédits pour mieux doter le corps d'ASM, dès lors qu'il aura des missions claires.» J'enregistre et je me réjouis de revenir dans cette enceinte avec des propositions, mais j'attire aussi votre attention: lorsqu'on demande aux ASM d'intervenir dans des situations délicates, dans des bagarres, lorsque des gens sont avinés, pour reprendre l'épithète de M. Baud, un véritable problème de sécurité se pose à eux.

Ce problème, vous en avez traité ici au mois de septembre, c'est l'équipement de défense personnelle des ASM. Là, ce n'est pas aux libéraux que je m'adresse, mais plutôt aux bancs de l'Alternative: de grâce, Mesdames et Messieurs, un peu de cohérence par rapport aux discussions que vous avez eues sur les moyens d'action! Je vous donne ici un exemple qui date de la semaine passée: aux alentours de 5 h du matin, heure à laquelle les ASM ne travaillent pas, les employés de la Voirie – qui dépendent également du département que j'ai l'honneur de présider – ont dû faire face à une bagarre aux Pâquis, avec des gens qui ont très vite sorti le couteau... Cela, c'est le quotidien des employés municipaux qui portent l'uniforme de la Ville! Cela ne veut pas dire que je vais équiper les gens de la Voirie de *Tasers* ou de je ne sais quel engin, mais il s'agit simplement de tenir compte ici – au-delà du clivage gauche-droite qui n'a vraiment pas de raison d'être dans ce débat – de la réalité d'une ville, d'un milieu urbain qui présente quantité de difficultés.

Quant au sort de cette motion, je dirai que, comme toujours, le Conseil administratif l'accueillera avec bienveillance, si vous la lui renvoyez. Si vous l'envoyez en commission, nous aurons l'occasion d'y développer ce que je viens de dire. Et

si vous décidez de lui faire un sort, cela ne nous empêchera pas de travailler sur les intéressantes problématiques qui sont développées dans les considérants.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 44 non contre 14 oui (6 abstentions).

6. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio: «Aménagement de la place Neuve: étudier, c'est bien; entreprendre, c'est mieux!» (M-755)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le potentiel d'espaces publics à valoriser en ville de Genève;
- la nécessité toujours plus actuelle de réhabiliter ces espaces publics pour en faire des lieux de vie et d'échange plutôt que des couloirs à transit automobile;
- la densification croissante du tissu bâti en ville, avec pour corollaire le besoin accru en espaces de détente proches et agréables;
- le respect que l'on doit aux généreux mécènes qui ont offert à la collectivité publique des bâtiments de qualité exceptionnelle, tels le Musée Rath, le Grand Théâtre ou le Conservatoire de musique;
- la formidable capacité des autorités municipales à lancer des études sans jamais les concrétiser par l'ouverture d'un chantier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- ressusciter le projet de réaménagement de la place Neuve développé à la fin de 1990;
- réaliser d'ici à la fin de l'été 2009 une première étape de travaux englobant l'aménagement piétonnier de la place Neuve dans le prolongement du parc des Bastions, l'arborisation de la rue du Conseil-Général, la pose des matériaux stabilisés dans le mail du parc et, enfin, la mise en lumière de la place Neuve et de ses illustres bâtiments riverains.

¹ Annoncée, 2884.

M. Alexandre Wisard (Ve). Mesdames et Messieurs, vous me permettez tout d'abord de rendre hommage à un ancien collègue, Roman Juon, infatigable défenseur de la Vieille-Ville, qui posait en janvier 2004 la question QE-126 au Conseil administratif: «Où en est-on avec le réaménagement de la place Neuve?» Le Conseil administratif lui répondait en mai 2004, je cite: «Un schéma d'aménagement du secteur de la place Neuve a été établi. (...) Issu du projet lauréat, il reste réalisable après les modifications mineures du schéma de circulation projeté alors. Le Conseil administratif inscrira dans un prochain programme financier quadriennal le développement de ce schéma.» En l'occurrence, j'ai cherché dans le programme financier quadriennal, mais je n'ai rien trouvé: le Conseil administratif a manifestement oublié la place Neuve...

Partant de l'idée qu'on est toujours plus intelligents à plusieurs, j'ai pensé un peu naïvement que la présente motion pourrait être signée par tous les groupes de cette assemblée. J'ai donc pris mon bâton de pèlerin et j'ai approché mes collègues et amis de l'Alternative, qui l'ont signée bien volontiers. En revanche, mes collègues et néanmoins amis de l'Entente, voire de l'Union démocratique du centre, ont certes trouvé le projet intéressant, mais se sont tous inquiétés du parking. Tous m'ont posé la même question: quid du parking? En l'occurrence, cette question est un peu naïve, puisque vous savez comme moi, Mesdames et Messieurs de l'Entente et de l'Union démocratique du centre, que le parking a été refusé en votation populaire il y a maintenant dix ans. Et quand le peuple vote, il a – hélas ou heureusement, selon les cas – toujours raison. Le peuple a dit non au parking, on peut le regretter, mais c'est ainsi. Je ne vous cacherai pas qu'à titre personnel j'étais favorable au parking, c'est dire si je suis à l'aise pour présenter cette motion.

Constatant que rien ne s'est passé depuis dix ans sur cet espace qui a une potentialité formidable, nous vous proposons, avec nos collègues de l'Alternative, de réaliser une première étape. Il serait en effet difficile de réaliser tout ce qui était prévu au départ, car il y a des négociations à entreprendre qui prendront du temps. En revanche, il est possible de réaliser une première étape qui comprendrait un aménagement piétonnier de la place Neuve, notamment devant le Grand Théâtre, le Conservatoire et l'entrée du parc des Bastions; une arborisation de la rue du Conseil-Général, qui deviendrait piétonne, il faut le préciser, jusqu'à la place René-Payot; la pose d'un revêtement stabilisé sur le mail du parc des Bastions, et enfin la mise en lumière de la place, car actuellement les mâts d'éclairage de la place Neuve paraissent avoir été récupérés au stade des Charmilles! C'est vraiment une catastrophe!

Côté circulation, et c'est évidemment là que le projet risque de coïncider, ces aménagements piétonniers n'impliquent que des modifications mineures. On maintient un trafic sur la place Neuve, dans l'axe rue de la Croix-Rouge, de même que sur l'axe rue du Général-Dufour/rue du Conseil-Général/rue de Candolle, et

on dévie tout le trafic venant de la plaine de Plainpalais sur ce même axe précité de la rue du Général-Dufour.

Nous aurions pu prolonger la réflexion pour la rue de la Corraterie. Vous vous souvenez que, la semaine passée, nous avons traité une pétition P-180 des commerçants de la Corraterie, qui se plaignaient que leurs clients soient harcelés en matière de circulation et de stationnement. Mais il faut savoir que la rue de la Corraterie va faire l'objet de travaux importants l'année prochaine, les Transports publics genevois (TPG) prévoyant de démonter les rails de tram pour en installer de nouveaux. Nous aurions pu profiter d'intégrer la rue de la Corraterie dans cette motion, mais comme les négociations ne sont pas abouties – le Conseil administratif pourra peut-être nous en dire plus tout à l'heure – comme la concertation n'est pas à bout touchant, le fait d'intégrer la Corraterie aurait menacé l'ensemble de la motion. C'est pourquoi nous y avons renoncé.

Voilà, je n'en dirai pas plus. Les aspects patrimoniaux seront développés par d'autres collègues. Je vous invite, au nom des Verts, à renvoyer cette motion au Conseil administratif, car, comme le dit l'intitulé, étudier c'est bien, mais entreprendre c'est mieux – c'est fou tout ce qu'on a pu étudier à Genève, sans que cela ne débouche sur des travaux... L'objectif final est d'ouvrir le chantier à l'été 2009. C'est un délai tout à fait réaliste et il devrait être possible de couper le ruban d'ici dix-huit mois environ.

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). La place Neuve, avec ses bâtiments d'une qualité exceptionnelle, est une des plus belles places de notre ville. Hélas, en raison de décisions pour le moins discutables au niveau de la circulation automobile, elle est relativement encombrée de voitures et dangereuse pour les piétons.

Mesdames et Messieurs, la place Neuve mérite beaucoup mieux que d'être un simple giratoire au centre-ville. Nous vous demandons donc, sur la base des considérants qui accompagnent cette motion et des explications que vient de donner notre collègue Alexandre Wisard, d'adresser cette motion au Conseil administratif, pour qu'enfin soient entrepris les travaux nécessaires à la réhabilitation des espaces publics devant le parc des Bastions, les aménagements piétonniers menant à la Vieille-Ville, et la mise en lumière de cette magnifique place.

Préconsultation

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Le groupe libéral accueille favorablement cette motion, pour plusieurs raisons. Le fait est que la place Neuve, aujourd'hui, n'est pas belle et qu'elle pourrait, compte tenu des monuments qui l'entourent, devenir

une place absolument merveilleuse. Cela dit, Mesdames et Messieurs, nous, les libéraux, serions prêts à aller beaucoup plus loin que cette motion. En effet, ce que nous voulions en son temps, c'était une véritable zone piétonne de la place Neuve aux Rues-Basses en passant par la Corraterie. Mais, comme dans toutes les grandes villes, on ne peut évidemment faire une zone piétonne sans parking. Lyon a su le faire, il se trouve que Genève ne sait pas le faire. Pour une raison qui nous échappe, on veut tout mais sans s'en donner les moyens!

Mesdames et Messieurs, je m'étonne donc de la timidité de votre motion. S'agissant de l'argument selon lequel le parking a été refusé il y a dix ans, la population nous a montré dernièrement qu'elle était tout à fait capable de changer de position. Il n'y a qu'à voir le sort réservé au référendum lancé contre le parking de la place du Pré-l'Evêque: la population ne l'a manifestement pas soutenu et a souhaité avoir un parking à cet endroit. Je pense donc que la population serait capable de nous suivre, si nous recommandions à étudier ensemble un projet de parking, avec une véritable zone piétonne sur cette place, visant à l'embellir, à faire ressortir ses monuments, à permettre à la population de se l'approprier – notion si chère aux Verts – à permettre aux piétons de déambuler, aux commerçants d'être plus fréquentés par des clients qui auraient pu se garer, enfin d'avoir à Genève une véritable zone piétonne.

Mais, pour cela, il faudrait évidemment un vrai projet commun, un consensus qui permettrait d'éviter des débats longs et inutiles. Pour ma part, je sens une forme de dogmatisme chez certains dans cette enceinte, pour qui les parkings sont encore et toujours ce qu'il y a de pire! Néanmoins, le groupe libéral renverra cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement pour l'étudier et, qui sait, pour déboucher sur un projet d'envergure pour Genève.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Comme l'ont dit les préopinants, la place Neuve est l'une des rares piazzas à l'italienne que possède Genève, avec ses vastes espaces, ses bâtiments de qualité, ses jeux d'eau et sa statue monumentale. Il est vrai aussi qu'aujourd'hui la place Neuve est à peine mieux lotie que la place Cornavin en termes de circulation! Comme l'ont relevé certains de mes préopinants, en matière de croisement des flux, d'évidence des priorités à respecter, la sécurité tant des deux-roues que des piétons est particulièrement mise à mal, et ce notamment aux heures de pointe. La place Neuve constitue également une rupture entre le calme du parc des Bastions et la majesté des façades du Grand Théâtre et du Musée Rath. Enfin, cette place est un lien excessivement difficile, en termes de circulation, entre le pont de l'Île et la rue du Conseil-Général, respectivement entre la rue de la Croix-Rouge et la rue Calame.

Il nous semble donc, au sein du groupe radical, que cette place mérite effectivement d'être réaménagée rapidement. Pour ce faire, il nous semble logique

et rationnel de se baser sur les études existantes. Mais, et nous le soulignons, il s'agit de ne pas oublier que la place Neuve est également – je me réfère ici au «funitreille» que nous avons traité récemment – un passage obligé pour l'accès à la Vieille-Ville, accès qu'il ne convient pas de fermer de manière imperméable. Pour toutes ces raisons, le groupe radical renverra cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs, voilà une nouvelle tentative des Verts pour poser encore plus de problèmes à la circulation. Cette fois, c'est la place Neuve, mais ce pourrait être la place Longemalle, les Charmilles, ou n'importe quelle place! C'est la technique des tranches de saucisson pour supprimer totalement la circulation en ville. Seul le passage de Monnetier échappera peut-être à ces assauts, et encore y manque-t-il probablement, aux yeux des Verts, des tags sur les murs... De plus, les motionnaires reprochent aux autorités municipales de lancer des études sans jamais les concrétiser. Faut-il qu'ils estiment être mal représentés au Conseil administratif pour le critiquer ainsi!

Pour sa part, l'Union démocratique du centre défend un juste équilibre entre les transports publics et privés. Or, précisément, la place Neuve est aérée et équilibrée, sans feux et partiellement piétonne. La juste répartition de cet équilibre que nous défendons est ici respectée. Les bâtiments y sont mis en valeur, les trottoirs sont larges, les passages pour piétons nombreux, et le général Dufour a même droit à un peu d'herbe et à un magnifique bassin! Seul le croisement entre trams et véhicules pourrait être amélioré, mais c'est là un problème différent de la motion. À côté se trouve le parc des Bastions, qui offre un magnifique espace de lieu de vie et d'échange, où les besoins de détente peuvent être assouvis agréablement. La demande est donc, à notre avis, doublement déplacée. Dans cette motion, aussi idéologique que destructrice, nous avons grand peine à percevoir une quelconque utilité. C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre la refusera.

M^{me} Andrienne Soutter (S). La place Neuve a été construite aux XVIII^e et XIX^e siècles. Elle est bordée de magnifiques bâtiments publics – le musée, le théâtre, le conservatoire et le parc des Bastions – et dominée par les magnifiques hôtels particuliers de la rue des Granges, du XVIII^e siècle également. Il y a quelques années, une grande bagarre a eu lieu autour de cette place. Certains milieux voulaient construire un parking, et on nous avait un peu doré la pilule pour nous la faire avaler, en nous promettant un aménagement de surface. Le parking a été refusé, heureusement. Nous, socialistes en sommes bien contents, car une grande partie d'entre nous s'étaient battus pour cela.

En l'occurrence, nous pensons toujours qu'on pourrait aménager la surface, et uniquement la surface. Une zone piétonne serait évidemment idéale, mais la place Neuve étant traversée de part en part par les trams et les bus, il sera très difficile de réaliser une vraie zone piétonne. Reste que cette place est la plus belle de Genève et qu'elle mérite mieux que d'être un giratoire pour les voitures. Nous renverrons donc cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Tout d'abord, je voudrais rectifier: il faudrait parler, non pas de la place Neuve, mais de la place de Neuve... (*Exclamations.*) Comme Catherine, oui!

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif prendra acte de votre décision sur cette motion, que vous la renvoyiez à la commission de l'aménagement et de l'environnement, ou directement à notre Conseil. Cela étant, je donnerai quelques informations qui vous permettront de voir à quel point nous sommes attentifs à la problématique des places de notre ville en général.

Ainsi, en ce qui concerne la place Longemalle, dont l'aménagement était bloqué jusqu'ici, je vous annonce un scoop: nous avons réuni tous les opposants qui s'étaient manifestés lors de la procédure d'autorisation de construire, et nous avons trouvé un accord avec eux. Ils se sont engagés à retirer leurs oppositions et nous pourrions donc commencer les travaux d'aménagement assez rapidement. Ce dossier était embourbé et nous nous réjouissons, comme vous sans doute, de voir cette place enfin libérée du trafic de transit entre les Rues-Basses et le pont du Mont-Blanc.

En ce qui concerne la Corraterie, le problème est effectivement plus ardu, comme l'a relevé à juste titre M. Wisard. D'une part, chaque fois que le tram passe, les rails s'abaissent de cinq centimètres. L'infrastructure routière est extrêmement faible et le poids du tram a tendance à abaisser la chaussée. C'est très dangereux et les Transports publics genevois ont donc décidé de rénover le socle ferroviaire et d'entreprendre les travaux adéquats. Nous en avons profité pour imaginer un projet qui puisse prolonger la zone «piétonne», si on peut la qualifier ainsi, des Rues-Basses. Malheureusement, les divers propriétaires, locataires et commerçants de la rue n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Considérant qu'on ne peut pas faire le bonheur des gens malgré eux, nous avons dû abandonner ce projet pour l'instant.

Nous sommes un peu dans la même situation à la place de Neuve. Je rappelle que certains – d'ailleurs, cela vient d'être répété sur les bancs de droite – se disent d'accord avec l'aménagement de la place, à la condition qu'on construise un parking dessous. D'autres refusent le parking et veulent seulement l'aménagement de surface, mais cet aménagement va être très difficile, compte tenu du

passage des trams et des bus. Toutefois, nous allons réétudier ce projet de la place de Neuve, tout en sachant qu'il y a des contraintes évidentes, que vous avez relevées. La commission en prendra acte, j'imagine, et, une fois qu'elle aura rendu son rapport, je m'évertuerai, autant que faire se peut, à mettre tout en œuvre pour réaliser cet aménagement éminemment nécessaire.

En effet, la place de Neuve est une des plus belles places de notre ville. Elle est très fréquentée, notamment par les nombreux touristes qui visitent la Vieille-Ville et les Bastions. Il est donc nécessaire de rénover et d'aménager l'écrin que constitue cette place pour les joyaux architecturaux qui l'entourent.

Le président. Nous avons deux demandes de renvoi, l'une à la commission de l'aménagement et de l'environnement, l'autre directement au Conseil administratif. Je fais donc voter d'abord la prise en considération.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 42 non contre 17 oui.

Le président. La motion sera donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- ressusciter le projet de réaménagement de la place Neuve développé à la fin de 1990;
- réaliser d'ici à la fin de l'été 2009 une première étape de travaux englobant l'aménagement piétonnier de la place Neuve dans le prolongement du parc des Bastions, l'arborisation de la rue du Conseil-Général, la pose des matériaux stabilisés dans le mail du parc et, enfin, la mise en lumière de la place Neuve et de ses illustres bâtiments riverains.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio: «Une place pour les Acacias!» (M-756)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque d'aménagements et d'espaces communs dans le quartier des Acacias;
- le besoin d'espaces de convivialité, correspondant aux demandes réitérées des associations de quartier, des habitants et des visiteurs;
- la nécessité d'améliorer la cohérence de la zone 30 km/h des Acacias;
- l'urgence de donner plus d'espaces aux piétons dans un quartier où le trafic pendulaire est très important;
- l'expérience fructueuse des «Yeux de la ville» avec l'aménagement «Tourbillons» en 2005;
- la possibilité, avec la récente mise en double sens de la rue Caroline, de préserver un accès à tous les immeubles et commerces du quartier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aménager une place définitive entre les rues du Lièvre, Gustave-Revilliod et Caroline;
- de réaliser les aménagements nécessaires à une réorganisation du trafic (piétons, vélos et véhicules motorisés) environnant, en concertation avec les habitants et les commerçants.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, je me permets de reprendre la balle au bond – notre collègue Philippe Cottet étant parti du côté des Urgences! – pour vous rappeler, si besoin était, que la Ville doit s'occuper de ses quartiers. Pour mémoire, je faisais référence tout à l'heure aux études effectuées durant l'ancienne législature: il est vrai qu'on a beaucoup étudié et qu'on n'a pas énormément réalisé, mais les Verts ont quand même noté deux réalisations ces dernières années, deux aménagements phares, qu'ils n'ont pas manqué de regretter s'agissant de leur volume financier. Je pense à la place des Nations, où l'investissement de la Ville s'est élevé à 17 millions de francs. Je pense aussi à la place Cornavin, où l'investissement a été de 13 millions. Voilà deux aménagements,

¹ Annoncée, 2884.

sur quelques années, qui ont consommé 30 millions de ressources. Nous avons estimé que c'était tout de même excessif.

Plutôt que de réaliser deux aménagements à 30 millions, nous, les Verts, trouverions plus intéressant de faire 30 aménagements à 1 million, disséminés dans tous les quartiers de la ville, et d'améliorer ainsi la qualité de vie des habitants. Mesdames et Messieurs, si vous avez vu le projet d'agglomération, vous savez ce qui va se passer à Genève ces vingt prochaines années. Avec une telle densification du bâti et l'augmentation prévisible de la population, il y a deux possibilités pour améliorer la qualité de vie des gens. La première, c'est de créer de nouveaux parcs. Certes, nous avons cette chance formidable à Genève d'avoir des parcs magnifiques, qui sont très bien gérés, il faut le dire. Mais créer un nouveau parc est extrêmement délicat et très cher, parce qu'il faut trouver les surfaces. Par conséquent, si nous ne pouvons pas créer de nouveaux parcs, c'est bel et bien à des aménagements publics de qualité que nous allons devoir nous consacrer.

A cet égard, je vous annonce la couleur: les Verts proposeront ces prochains mois, assez régulièrement, des projets d'aménagement dans divers quartiers. En l'occurrence, le premier quartier est celui des Acacias, cher à notre collègue Cottet puisqu'il y habite. Nous avons défini un endroit, entre les rues du Lièvre, Gustave-Revilliod et Caroline, où il serait tout à fait possible de mener à bien un projet d'aménagement de qualité, avec réduction du trafic, plantation d'arbres, éventuellement en pots, etc. Le projet reste à imaginer, tout reste à faire; nous laissons la liberté aux services de M. Pagani de nous concocter un projet qui ait de l'allure et qui soit, si possible, d'un bon rapport qualité-prix. En effet, les projets à 17 millions ou à 13 millions, nous n'avons pas forcément les moyens de nous les payer, même si les comptes 2007 ont été extraordinaires.

Je vous remercie pour votre attention et je vous invite à accepter cette motion, qui améliorera la vie des gens dans ce quartier très densément bâti qu'est le quartier des Acacias.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). A cette motion, j'aurais souscrit si la situation était autre. Mais, au vu du grand projet de développement de tout le quartier qui se prépare, il ne peut être question de faire son petit truc dans son coin! C'est un grand ensemble qui est actuellement à l'étude, et on ne peut pas, pour quelques intérêts particuliers pressés par le temps, mettre en danger l'extension future de la ville. Alors, restons raisonnables, attendons la vision de ce nouveau projet et refusons cette motion qui ne va pas dans le bon sens!

Je sais, c'est long d'attendre, mais les projeteurs dudit projet ne vous oublieront pas, nous y veillerons. Il faut se souvenir qu'un projet d'une telle ampleur

Motion: une place pour les Acacias

touche tous les domaines de l'habitat humain: l'urbanisme, le logement, les transports, les écoles, les eaux claires et usées, la sécurité... Dont acte! Il ne suffit donc pas de mettre en avant un certain nombre de «y a qu'à» pour que les choses se fassent. Partant, vu ce qui précède, l'Union démocratique du centre se voit dans l'obligation de refuser cette motion.

M. Gérard Deshusses (S). Il est vrai que le quartier des Acacias a été longtemps un quartier préterité, qui s'est développé de façon un peu anarchique entre les années 1940 et 1960. La vraie bataille qui a été menée là-bas l'a été pour la réalisation du parc dit «des Acacias». Et cela n'a pas été chose facile, puisque le magistrat en place à l'époque, Claude Ketterer, avait dû céder une partie de l'espace libéré pour y construire un immeuble de logements. C'était l'une des conditions pour la réalisation de ce parc, sur le plan financier, et c'est la raison pour laquelle une barre de logements longe la route des Acacias, ce qui n'est pas des plus heureux en termes d'habitat.

Ensuite, les choses se sont sensiblement améliorées. Cette pénétrante, qui était plutôt sinistre sur le plan du trafic, a vu se réaliser une ligne de tram. La réduction du trafic subséquente et l'aménagement des transports publics ont donné un plus à un quartier, qui est appelé à se développer de façon beaucoup plus rigoureuse que ce ne fut le cas autrefois.

Aujourd'hui, il est absolument nécessaire de compléter ce quartier par des zones de détente, à commencer par un parc complémentaire, qui pourrait être créé exactement à l'endroit qui avait accueilli l'aménagement éphémère en 2005, à savoir entre les rues du Lièvre, Gustave-Revilliod et Caroline. L'expérience menée par M. Ferrazino avait été concluante: il s'agit maintenant de la rendre définitive.

En ce qui nous concerne, groupe socialiste et Parti socialiste Ville de Genève, nous avons mis à notre programme la réalisation, dans chacun de nos quartiers, d'au moins une place piétonne. Beaucoup de nos espaces urbains en manquent, et il est temps que nous passions à la réalisation d'espaces publics libres de tout trafic, à destination des habitantes et des habitants. Avec cette motion, ce sera le cas dans le quartier des Acacias, et nous veillerons à ce que cette politique soit poursuivie dans les autres quartiers également.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Mesdames et Messieurs, notre groupe A gauche toute! soutient fermement cette motion, car il y a manifestement aux Acacias un manque d'espaces piétonniers et de rencontre pour la population du quartier.

Les habitants nous l'ont dit à plusieurs reprises en adressant, depuis plusieurs années, au Conseil municipal un certain nombre de pétitions auxquelles il n'a été que partiellement répondu.

Il est donc temps de faire aujourd'hui quelque chose et le projet d'aménager une place entre les rues du Lièvre, Gustave-Revilliod et Caroline répond parfaitement à cette demande légitime.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons, chers et chères collègues, à voter cette motion et à la renvoyer telle quelle au Conseil administratif.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Nous, groupe libéral, soutiendrons le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, parce que nous voudrions être certains de ce que les motionnaires souhaitent faire dans ce quartier. Je m'explique.

On retrouve dans la motion la notion de zone 30 km/h et la volonté de faire en sorte que ces zones fonctionnent le mieux possible. En l'occurrence, le groupe libéral a déjà eu l'occasion de dire qu'il était en faveur des zones 30 km/h, à la condition que celles-ci ne soient pas prévues n'importe où, qu'elles ne visent pas uniquement à réduire ou à empêcher le trafic, mais qu'elles permettent un mieux vivre ensemble des modes de circulation, des voitures, des vélos, des piétons, des habitants d'un quartier. Nous voulons donc nous assurer qu'il ne s'agit pas, dans le cas présent, d'opposer encore plus les uns aux autres, d'opposer les différents modes de circulation entre eux, de faire une guerre encore plus ouverte aux moyens de locomotion motorisés, plus particulièrement aux automobiles.

Cela dit, les libéraux pensent également que des places dans les quartiers sont nécessaires. En effet, elles permettent à la population de se retrouver, aux jeunes comme aux personnes âgées d'avoir un contact avec leur quartier. Si tout à l'heure nous défendions une motion pour la sécurité, nous rejoignons l'idée que le respect et le vivre ensemble contribuent à éviter des situations désastreuses en termes de sécurité. Or un bon moyen pour permettre à la population de se rencontrer, d'apprendre à vivre ensemble, d'avoir une vie de quartier, c'est de créer des places où il fait bon se retrouver.

En revanche, comme je l'ai dit, il ne s'agit pas de pénaliser les commerçants et de rendre la vie particulièrement impossible aux automobilistes, mais bien de faire en sorte que les habitants d'un quartier puissent se rencontrer. Pour toutes ces raisons, le groupe libéral souhaite renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical est, lui aussi, d'avis de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Vouloir donner de l'espace aux habitants est une démarche parfaitement légitime, mais il nous semble absolument nécessaire d'étudier les incidences qu'aurait la réalisation de la place telle qu'on nous la présente.

En l'espèce, il conviendra d'étudier les incidences sur la quiétude des riverains. En effet, on sait que le quartier des Acacias est malheureusement connu pour les nombreuses nuisances dont souffrent ses habitants, et ce sur le domaine public, à peu près à toute heure du jour et de la nuit, et de manière accrue en fin de semaine. Il nous semble aussi important d'étudier les incidences sur l'accessibilité aux habitations et aux activités dans le périmètre concerné. Ce quartier connaît un nombre important de commerces et d'activités diverses et nous ne voudrions pas que la réalisation de la place rende l'accessibilité plus difficile. De plus, cette dernière doit être garantie, nous semble-t-il, quelle que soit la partie de la ville d'où l'on vienne. De même, il conviendra d'étudier les incidences sur les circulations ainsi que les éventuels reports de circulation qu'entraînerait la création de la place. Enfin, une concertation avec la commune limitrophe de Carouge paraît absolument nécessaire, afin de s'assurer que les volontés de la Ville de Genève et celles de Carouge en matière de circulation soient convergentes et cohérentes.

Pour les radicaux, il est nécessaire de voir le projet pour croire à son intérêt et à sa viabilité, et cela passe par le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Gérard Deshusses (S). Je voudrais répondre à M^{me} Fontanet – vous transmettez, Monsieur le président. En la matière, il y a deux problématiques. La première problématique veut que nous essayions de maintenir les habitants en ville, et cela pour des raisons à la fois économiques et écologiques, pour éviter un exode rural qui ne peut que coûter cher en termes d'espace à une campagne qui rétrécit, qu'on le veuille ou non, en faveur de constructions de plus en plus «terrainophages» ou «terrophages», si j'ose dire, c'est-à-dire mangeuses de terrain!

Pour éviter cet exode, il nous faut améliorer la qualité de vie dans l'ensemble de nos quartiers, et notamment dans ceux qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été les plus gâtés. Pour cela, il faut favoriser les transports publics et aménager des espaces publics piétonniers, ce qui n'exclut pas le commerce. On le voit à Lyon, à Grenoble et dans d'autres villes: les espaces piétonniers permettent le commerce. Mais ce qui permet aussi le commerce, Mesdames et Messieurs, c'est le maintien d'un habitat sur place, car c'est celui qui consomme en premier lieu.

La deuxième problématique à laquelle nous n'échapperons pas, quoi que nous fassions, c'est l'application des normes OPair (Ordonnance fédérale pour la protection de l'air) et OPB (Ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit), et cela à l'horizon dorénavant très rapproché de 2017 ou 2018. Ces ordonnan-

ces impliquent que nous devons limiter drastiquement les nuisances en termes de bruit et de pollution de l'air. Si nous ne le faisons pas, nous aurons des coûts extraordinairement élevés à payer. Par conséquent, il va de soi que la politique globale à mener dans notre cité – comme dans toutes les autres villes et régions de Suisse – doit viser la réduction des nuisances dues notamment au trafic, pour éviter de devoir prendre des mesures extrêmement coercitives et gênantes pour le commerce précisément.

Voilà, Mesdames et Messieurs, cette double problématique: premièrement, garder des habitants en ville et éviter un exode rural qui n'a aucun sens, deuxièmement améliorer la qualité de vie dans notre cité.

M. Alexandre Wisard (Ve). J'aimerais militer pour le renvoi de la motion directement au Conseil administratif. Mesdames et Messieurs, si vous renvoyez cette motion en commission, vous n'allez pas pouvoir étudier grand-chose, puisqu'il n'y a pas de projet concret. En effet, nous demandons précisément à l'administration, sous la houlette du magistrat, d'élaborer un projet, de le chiffrer, et de nous présenter des orientations. Ne mettons donc pas la charrue avant les bœufs! Le groupe des Verts, comme l'Alternative sans doute, maintient sa demande de renvoi direct au Conseil administratif.

S'agissant des commerçants, je voudrais rebondir sur les remarques de M^{me} Fontanet. Les besoins des commerçants me paraissent être un point central dans ce projet, sachant que ce qui fait la qualité d'un quartier, c'est bel et bien la mixité entre habitat et commerces. Il existe, en ville de Genève, deux ou trois quartiers où il n'y a que de l'habitat: je peux vous dire que ces quartiers ne sont pas rigolos! Un quartier sans commerces de proximité, sans bistrot – on y revient, après la brasserie Bavaria tout à l'heure! – c'est d'une tristesse! De même, les quartiers où il n'y a que des commerces et des activités économiques ne sont pas non plus très rigolos! C'est vraiment le mélange des affectations dans un quartier qui fait qu'il y a de la vie, qu'on s'y sent bien. Prenez les Eaux-Vives ou Carouge: ce sont deux exemples parfaits de quartiers vivants, qui ont réussi cette savante alchimie de la mixité entre commerces et habitat.

Mesdames et Messieurs, je vous propose donc de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, tout en rendant attentif le conseiller administratif délégué à la nécessaire prise en compte des besoins des commerces, qui sont assez nombreux dans ce périmètre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord soutenir la proposition de M. Wisard. En effet, après ce

Motion: une place pour les Acacias

premier débat aujourd'hui, si vous renvoyez cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement, vous n'aurez aucun élément à étudier, puisque aucune étude n'a été faite, si ce n'est l'expérience d'aménagement éphémère faite par M. Ferrazino. Ensuite, vous vous paierez un nouveau débat ici, avant de renvoyer la motion au Conseil administratif qui, lui-même, fera les études nécessaires et déposera, le cas échéant, une proposition. Tout cela me paraît du travail en trop et c'est pourquoi je trouve que M. Wisard a tout à fait raison.

Sur le fond, je constate que, dès les beaux jours venus, la population se précipite dans nos parcs publics, que ce soit les parcs situés autour de la rade ou ceux de Vermont ou de Gourgas, pour prendre le parc qui est près de chez moi. Il y a une réelle demande de ces lieux de proximité, où l'on peut emmener promener ses enfants en bas âge, pique-niquer, se restaurer entre midi et 14 h, prendre l'air, se délasser. Ce réel besoin est encore renforcé du fait que de plus en plus de gens souhaitent habiter en ville. En effet, ils ont bien compris que pour aller boire un verre avec des copains, pour aller au cinéma, pour bénéficier de toutes les offres de la ville, il est plus confortable d'habiter en ville, plutôt que de faire des va-et-vient, y compris pour aller travailler.

Comme M. Deshusses a su si bien le dire, il y a une double nécessité d'aménager des parcs, d'une part pour la population résidente qui a besoin de lieux de délasserment, mais aussi pour les habitants à venir, sachant qu'une augmentation de la population est attendue. Ainsi donc, le Conseil administratif pourra faire sienne cette demande et vous présenter, je m'y engage, un projet d'aménagement aux Acacias, le plus vite possible.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention, et j'en profite pour vous souhaiter un bon appétit, puisqu'en principe nous en avons bientôt terminé...

Le président. Je vous en remercie, Monsieur le conseiller administratif! Nous sommes saisis de deux demandes de renvoi, l'une directement au Conseil administratif, l'autre en commission de l'aménagement et de l'environnement. Je commence donc par faire voter la prise en considération.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à l'unanimité.

Le président. Cette motion est ainsi acceptée et renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aménager une place définitive entre les rues du Lièvre, Gustave-Revilliod et Caroline;
- de réaliser les aménagements nécessaires à une réorganisation du trafic (piétons, vélos et véhicules motorisés) environnant, en concertation avec les habitants et les commerçants.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4830
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4831
3. Motion du 28 novembre 2007 de M ^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Martine Sumi, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M ^{mes} Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, MM. Pierre Rumo, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Jacques Baud: «Pour le classement de l'ancienne brasserie Bavaria, actuellement Relais de l'Entrecôte» (M-749)	4831
4. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean-Marc Froidevaux, M ^{mes} Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Des débats de bonne tenue au Conseil municipal» (M-750)	4837
5. Motion du 28 novembre 2007 de M. Alexandre Chevalier, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Linda de Coulon: «Sécurité dans le quartier de Rive» (M-752)	4843
6. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, M ^{mes} Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio: «Aménagement de la place Neuve: étudier, c'est bien; entreprendre, c'est mieux!» (M-755)	4856
7. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christian Zaugg, M ^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio: «Une place pour les Acacias!» (M-756)	4863
8. Propositions des conseillers municipaux	4870

9. Interpellations	4870
10. Questions écrites	4870

La mémorialiste:
Marguerite Conus